

placés là pour régir. Rappelez-vous le précepte de saint Paul à Tite : *Argue cum omni imperio. Nemo te contemnat* (II, 15). Exigez sévèrement des prêtres et des clercs cette obéissance qui, si elle est absolument obligatoire pour tous les fidèles, constitue pour les prêtres la partie principale de leur devoir sacré.

Pour prévenir de longue main la multiplication de ces esprits frondeurs, il faudra nécessairement, Vénérables Frères, avoir toujours présent le haut enseignement de l'Apôtre à Timothée : *Manus cito nemini imposueris* (I. Tim., v. 22). Et la facilité, en effet, dans l'admission aux ordres sacrés, « qui ouvre naturellement la voie à un plus grand nombre de personnes » auprès du Sanctuaire, « n'accroît pas en même temps la joie. » Nous savons qu'il y a des villes et des diocèses où, loin de pouvoir se plaindre de la disette de clercs, le nombre des prêtres est de beaucoup supérieur à celui nécessité par le nombre des fidèles. Et quel motif, Vénérables Frères, de rendre si fréquente l'imposition des mains ? Si la disette des clercs ne peut être une raison suffisante pour les précipiter dans une affaire d'une telle gravité, là où le clergé dépasse les besoins, il n'y a rien qui puisse excuser le manque des plus subtiles précautions et de la plus grande sévérité, dans le choix de ceux qui doivent être appelés à l'honneur sacerdotal. L'insistance même des aspirants ne peut amoindrir la faute d'une telle facilité.

Le sacerdoce institué par Jésus-Christ pour le salut éternel des âmes n'est pas assurément un métier ou un office humain quelconque, auquel tous ceux qui le veulent, et pour une raison quelconque, ont le droit de se destiner librement.

Que les évêques se basent donc, non d'après les désirs ou les prétentions des aspirants, mais, comme le prescrit le concile de Trente, d'après la nécessité des diocèses. Et, en agissant de telle façon, ils pourront choisir seulement ceux qui sont véritablement propres, renvoyant ceux qui montreraient des inclinations contraires à la vocation sacerdotale, et surtout parmi celles-ci l'indiscipline et ce qui l'engendre, l'orgueil de l'esprit.

Puisque ne manquent pas les jeunes gens qui possèdent en eux les aptitudes à être admis au ministère sacré, Nous voulons, Vénérables Frères, insister avec plus de force sur ce que Nous avons déjà plusieurs fois recommandé, c'est-à-dire sur